

la France en Europe. La marche des événements viendra-t-elle confirmer cette assertion ?

Le Canada fut fondé dans un temps où la religion catholique était la religion du roi et du peuple de France. Les hommes qui ont été envoyés pour choisir l'emplacement de nos villes et travailler à l'établissement du pays brillaient par une foi religieuse très vive et de grandes vertus. Ce fut avec un soin particulier qu'on choisit les colons destinés à peupler la Nouvelle-France; nos annales sont remplies de faits qui indiquent la sollicitude du gouvernement de la métropole pour assurer à la colonie une population remarquable par la moralité de sa conduite.

Dieu bénit les travaux, les nobles aspirations et les efforts désintéressés des fondateurs du Canada. Champlain, Marie de l'Incarnation, Maisonneuve, Marguerite Bourgeois, Mgr de Léval, Dollard, Pierre Boucher, Joliette, Iberville, Jogues, Brébeuf, Lalemant, voilà les grandes figures de notre premier siècle d'histoire; avec eux se manifeste et se résume la vie nationale et religieuse du petit peuple canadien. Par l'énergie de leur volonté, par l'exacte intelligence de la tâche qui leur incombait ici et des devoirs qui les liaient à leur patrie d'origine, ils jetèrent dans le sol une semence dont les bienfaisants résultats s'aperçoivent à travers le cours du siècle suivant. Instruments de la Providence, ils préparèrent de longue main la jeune nation à puiser, dans son propre courage et dans son esprit de sacrifice, cette mâle énergie et les invincibles espoirs qui devaient lui faire supporter, avec résignation et le plus grand sens pratique, les revers de la guerre et sa séparation de la France.

Sous la domination de nouveaux maîtres, ce peuple de héros ne démentit point ses origines. Loyal à l'autorité légitime, il poursuivit sa course sans fléchir. Ami de la liberté, il réclama celle que lui garantissait la constitution de l'Angleterre. Il sut revendiquer ses droits, conserver ses lois et sa langue, doter le pays du gouvernement responsable, abolir sans secousse le régime féodal, obtenir la décentralisation judiciaire, maintenir sa superbe organisation paroissiale, et entrer dans la confédération des provinces de l'Amérique du Nord avec les garanties dont il avait besoin pour la conservation de ses libertés civiles et religieuses et la protection de sa nationalité. (*A suivre.*)